

Programme de recherche sur les jeux de hasard et d'argent et autres dépendances

Action concertée thématique

En résumé

Année de concours :	2023-2024
Volets offerts :	Étude longitudinale, projet de recherche, synthèse des connaissances
Date limite (prédemande) :	Mercredi le 23 novembre 2022, 16 h
Date limite (demande) :	Mercredi le 29 mars 2023, 16 h
Montant total disponible :	2 375 000 \$ incluant les FIR
Nombre de subvention offertes	Variable selon les volets
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annonce des résultats :	Semaine du 12 juin 2023

Proposé par :

**Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	4
3. Besoins de recherche	5
4. Conditions du concours et de la subvention.....	7
5. Définition des volets offerts dans ce concours	10
6. Processus et critères d'évaluation.....	10
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement.....	16
8. Dates importantes	17
9. Renseignements.....	17
10. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires.....	18
11. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires	20
12. Annexe 3 — Dépenses admissibles	22
13. Annexe 4 — Grille de signification des notes — FRQSC.....	24
14. Annexe 5 — Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.....	25

1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à **améliorer les connaissances sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) et les méfaits qui peuvent y être associés.**

Le programme s'intéresse également aux comportements à risque ou problématiques en lien avec la pratique des JHA. Aux fins de ce concours, par « comportements problématiques », nous entendons : le trouble lié au JHA (TJHA), en concomitance ou non avec les problématiques suivantes : l'utilisation de substances ou les troubles liés à cette utilisation (TUS), les problèmes de santé mentale ou les troubles mentaux, l'utilisation à risque ou problématique d'Internet (UPI) et l'itinérance (nommées ci-après, et dans le cadre du présent concours, « problématiques associées »).

Les résultats des recherches financées dans le cadre de ce programme devraient contribuer à comprendre, prévenir et [réduire les méfaits](#) liés à la pratique des JHA et à examiner l'efficacité des programmes de prévention, d'intervention précoce, de réduction des méfaits ou de traitement pour le TJHA en concomitance ou non avec les problématiques associées.

Par cette *Action concertée*, le FRQSC et le MSSS souhaitent :

- Accroître la qualité et la pertinence des recherches sur les JHA et le TJHA en lien avec leurs méfaits et en concomitance ou non avec des problématiques associées ;
- Innover en développant de nouveaux champs ou objets de recherche sur les JHA et en proposant, à partir de nouvelles connaissances, des moyens pour soutenir et améliorer les stratégies de prévention, de réduction des méfaits (ou des risques) et de traitement du TJHA et des problématiques associées ;
- Participer au développement de perspectives non stigmatisantes sur les JHA qui permettront de proposer des applications concrètes favorisant la santé et le mieux-être ;
- Valoriser les savoirs scientifiques et expérientiels par un processus de réflexivité impliquant la communauté scientifique, les milieux d'intervention et les populations concernées ;
- Susciter ou consolider des alliances entre la communauté scientifique et les milieux de l'intervention pour favoriser la collaboration dans la réalisation de projets sur cette thématique ;
- Mettre des moyens à la disposition de la communauté scientifique pour concevoir et déployer des stratégies de mobilisation des connaissances adaptées aux besoins des milieux et en soutien à l'élaboration des politiques publiques.

2. Contexte

Initié en 2002, le Programme de recherche sur les jeux de hasard et d'argent a permis, au cours des deux dernières décennies, d'améliorer les connaissances à plusieurs égards, que ce soit sur les profils des personnes qui s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent (JHA), les stratégies de prévention et d'intervention auprès des joueurs et joueuses à risque, le traitement des personnes qui présentent un trouble lié aux jeux de hasard et d'argent (TJHA), les outils et instruments de mesure en lien avec les JHA et le TJHA, les politiques publiques relatives à l'offre de jeu, etc.¹

Le 25 juillet 2018, le gouvernement du Québec lançait le [Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 : Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet](#) (ci-après « PAID »).

Le PAID rappelle que « [la] constante évolution du domaine des technologies de l'information et des communications, les multiples possibilités offertes par Internet et le développement des connaissances liées, notamment, aux effets potentiels de son utilisation pour certaines personnes, justifient la pertinence d'élargir la conceptualisation du phénomène des dépendances. Enfin, le décloisonnement des problématiques, particulièrement celles en dépendance, en santé mentale et en itinérance, et l'adoption d'une vision globale de la personne qui consomme des substances psychoactives et pratique des JHA s'imposent » (PAID; p. 59.). Il importe donc de tenir compte de la pluralité des facteurs qui influencent aussi bien l'expérience des joueurs, leur état de santé et de bien-être, leur parcours de vie que leur utilisation des services, de manière à tenter d'offrir une réponse adéquate et intégrée aux multiples besoins des personnes présentant des comportements à risque ou problématiques en lien avec la pratique des JHA associée ou non à une autre problématique (utilisation d'une substance, santé mentale, utilisation problématique d'Internet, etc.).

Dans l'esprit du PAID et en cohérence avec l'objectif 5.2, qui vise à « favoriser l'innovation, le développement des connaissances et le transfert des connaissances relatives à la consommation de substances psychoactives, à la pratique de JHA, à l'utilisation d'Internet et aux phénomènes associés afin d'améliorer les soins et les services », de nouvelles questions de recherche émergent.

Dans ce contexte, le FRQSC s'associe au MSSS et invite la communauté scientifique à soumettre des propositions de projets susceptibles de répondre aux besoins de recherche du présent concours.

¹ Les personnes intéressées à déposer une prédemande sont invitées à consulter la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les jeux de hasard et d'argent depuis 2002, présentée en annexe.

3. Besoins de recherche

3.1 Conditions éliminatoires

Les personnes qui souhaitent déposer une prédemande dans le présent concours devront démontrer explicitement la façon dont leur projet répond à chacune des exigences suivantes, sans quoi leur prédemande ne pourra être jugée pertinente. Dans le cadre de ce concours, les propositions devront offrir une démonstration étayée des aspects suivants :

- La contribution potentielle du projet à générer des retombées ou des pistes d'action applicables par les personnes œuvrant dans les milieux décisionnels ou de la pratique au Québec ;
- L'inclusion dans le projet d'au moins un des groupes reconnus comme étant plus vulnérables au regard des JHA dans le PAID, soit : les jeunes de 15 à 25 ans, les joueurs ou joueuses en ligne, d'appareil de loterie vidéo (ALV), de machine à sous ainsi que d'autres joueurs ou joueuses à risque.

Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner le rejet de la proposition à l'étape de la prédemande.

3.2 Besoins de recherche spécifiques ²

Les propositions soumises devront offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre à un ou plusieurs des besoins suivants (lesquels devront être clairement identifiés dans la section du formulaire prévue à cet effet) :

1. Approfondir la compréhension des différentes formes de jeux — avec une préoccupation pour la pratique du jeu sur Internet — et leurs conséquences bénéfiques comme préjudiciables, incluant leur potentiel à induire un TJHA. Les projets soumis devront porter une attention particulière aux dimensions suivantes : les types de jeux pratiqués, la précocité des joueurs et joueuses, la prévalence et les conséquences à long terme, des pratiques de gaming et de gambling ;
2. Connaître l'offre de jeu privée (notamment la nature des transactions, les sommes mises, l'utilisation des données bancaires et personnelles par les opérateurs, l'offre et la consommation de publicités et de promotions, les mesures de commercialisation responsables et de soutien aux joueurs.euses) en comparaison avec l'offre de jeu étatisée ;
3. Comprendre l'évolution de la clientèle utilisant les services de première ligne en dépendance (ex. : ceux offerts par Jeu : Aide et référence, par les CISSS et CIUSSS ou les organismes communautaires) ainsi que ses besoins, notamment en fonction des types de jeux pratiqués, des sites Internet ou des établissements fréquentés (étatisés ou privés), de l'identité de genre et de l'âge ;

² Il est à noter que les projets visant le développement de programmes d'intervention ou de formation ne seront pas jugés recevables dans le cadre du présent concours. Par ailleurs, les projets portant sur l'évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention existants sont quant à eux recevables.

4. Comprendre les répercussions des changements législatifs entourant l'offre de paris sportifs sur la participation des joueurs et joueuses ;³
5. Identifier les pratiques exemplaires et prometteuses⁴ pour informer et sensibiliser la population, de sorte à favoriser une pratique de jeu à faible risque, en tenant compte des changements tant dans l'offre de jeu (notamment les paris sportifs, les paris uniques, les jeux en ligne et les jeux hybrides) que dans l'accès à ceux-ci ;
6. Cibler un programme de prévention, d'intervention précoce, de réduction des méfaits ou de traitement pour le TJHA en concomitance ou non avec les problématiques associées et en évaluer l'efficacité⁵. Le programme choisi doit être dispensé au Québec ;
7. Mieux comprendre, en fonction des types de jeux pratiqués, les facteurs qui nuisent et ceux qui contribuent à l'efficacité des stratégies de prévention et des interventions cliniques destinées aux joueurs et joueuses ainsi qu'aux membres de leur entourage, en vue d'y apporter des améliorations, le cas échéant ;
8. À partir de la littérature disponible, recenser les pratiques émergentes ou prometteuses pour l'intervention auprès des joueurs et joueuses qui présenteraient des comportements à risque ou problématiques repérés par des systèmes d'intelligence artificielle. Inclure également les interventions à adopter par les fournisseurs de JHA (réservé au volet « Synthèse de connaissances ») ;
9. Identifier les mesures exemplaires ou prometteuses pour encadrer la pratique des JHA de sorte à réduire les méfaits de l'offre de jeu étatisée et privée.

3.3. Autres aspects pour accroître la pertinence des propositions

Afin d'améliorer la pertinence de leur projet dans le cadre du présent concours, les personnes qui souhaitent déposer une demande sont également invitées à inclure les aspects suivants ou à justifier leur absence, le cas échéant :

- La présence d'expertises disciplinaires multiples au sein de l'équipe de recherche ;
- L'apport du projet proposé relativement aux recherches en cours ou réalisées, notamment dans le cadre des concours précédents (voir [l'Annexe 5](#)) ;
- L'inscription de la démarche de recherche dans une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet s'y prête) ;
- Une grande préoccupation pour l'innovation et la mobilisation des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention en matière de JHA.

³ Le projet de loi C-218 modifiera le Code criminel pour autoriser les paris sportifs sur un seul match. Jusqu'à présent, les loteries provinciales étaient autorisées à proposer des paris sportifs sur plusieurs parties, ce qui rendait la possibilité de gagner de l'argent pour la personne qui parie beaucoup plus difficile. [\[Lien\]](#).

⁴ Nous référons ici aux pratiques exemplaires, prometteuses et émergentes selon ces définitions : [\[Lien\]](#).

⁵ Aux fins de ce concours, l'efficacité est définie comme suit : « Degré d'atteinte des objectifs. Est qualifié d'efficacité d'intervention, le rapport entre les effets et les objectifs d'une intervention. L'efficacité opérationnelle désigne quant à elle le rapport entre les extrants et les objectifs opérationnels poursuivis au moment de la mise en œuvre d'une intervention ». Source : Secrétariat du Conseil du trésor, Direction de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique ; *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation. Pour une gestion saine et performante* ; Gouvernement du Québec, 2013.

4. Conditions du concours et de la subvention

Caractéristiques du concours

Type de financement	Volet**	Durée	Montant maximum*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	155 000 \$
	Synthèse des connaissances (maximum 1 octroi)***	18 mois	60 000 \$
	Étude longitudinale (maximum 2 octrois)****	4 ans	533 000 \$

* Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert des connaissances organisées par le FRQSC.

** L'attribution des subventions se fera en fonction de l'excellence scientifique, soit en fonction des critères d'évaluation scientifique présentés dans la section suivante.

*** Une seule subvention s'inscrivant dans le volet « Synthèse des connaissances » sera attribuée.

**** Un maximum de deux subventions s'inscrivant dans le volet « Étude longitudinale » sera attribué. **De plus, pour ce volet et dans le cadre du présent concours, le seuil de financement (évaluation scientifique) est établi à 80 %.**

Informations supplémentaires

- Les frais indirects de recherche (FIR; [Règles générale communes \[RGC\]](#), section 8.2) s'ajoutent au montant de la subvention (sauf pour le volet « Synthèse des connaissances »). Les FIR, qui permettent de couvrir les frais généraux des établissements gestionnaires de la subvention, leur sont versés directement.
- Les chercheuses et chercheurs de collège titulaires d'un Ph. D. et inscrit.e.s dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un déchargement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Soutien à la recherche au collégial](#). Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme et à consulter [l'annexe 1](#).

Admissibilité

L'admissibilité de la prédemande et de la demande de financement ainsi que celle des chercheurs et chercheuses⁶ est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et à la date limites du concours. Elle doit également être maintenue pendant toute la

⁶ La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les RGC.

durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

Chercheur principal ou chercheuse principale⁷

Seules les personnes répondant aux statuts 1, 2 ou 3 se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 mais titulaire d'un Ph. D.)

Cochercheurs ou cochercheuses

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts 1, 2, 3 ou 4 suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 mais titulaire d'un Ph. D.)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ

Collaborateurs ou collaboratrices

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs répondant à tous les statuts relatifs aux subventions, tels que définis par les RGC, ainsi que des chercheurs et chercheuses hors-Québec. En revanche, les personnes répondant aux statuts en formation ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

Autres conditions du concours

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir des subventions sous les volets suivants : projet de recherche, synthèse des connaissances et étude longitudinale.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} juillet 2023 et la date de fin est variable selon le volet.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule prédemande et une seule demande de subvention peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, tous volets confondus.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre prédemandes et demandes.**
- La prédemande et la demande de financement sont rédigées de préférence en français, mais elles peuvent l'être également en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent

⁷ Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2). Pour une définition complète des statuts en recherche et des rôles dans la demande, voir la section « Définitions – Statuts et rôles » des [RGC](#).

obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

- Cette *Action concertée* est soumise à l'ensemble des règles établies par les FRQ dans leurs Règles générales communes et dans le programme [Actions concertées](#) du FRQSC.

Conditions de la subvention

- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre du programme Actions concertées, la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement doit participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et animées par le Fonds, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. À moins qu'elles ne se tiennent par visioconférence, ces rencontres se tiennent à Québec et parfois à Montréal. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec le **ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**, dans le cadre du programme Actions concertées.
- Au terme de la subvention, un Rapport de recherche présentant les résultats du projet doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la durée de l'octroi. Ce rapport devra s'inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). **Les deux premières sections de ce rapport doivent être rédigées en français.** Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQSC.
- Le « rapport final » (de nature administrative) devra également être complété, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des subventions.
- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles. Elle se tiendra par visioconférence. Les chercheuses principales ou chercheurs principaux des projets financés sont tenus d'y participer.

5. Définition des volets offerts dans ce concours

Pour voir la description des volets « Étude longitudinale », « Projet de recherche » et « Synthèse des connaissances », veuillez consulter la page du programme *Actions concertées* sur le site Web du FRQSC.

6. Processus et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal.

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) – évaluation par les partenaires de l'Action concertée ;
- L'évaluation scientifique (demande de financement) – évaluation par les pairs.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement complète.

Pour connaître la nature et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples informations à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du programme *Actions concertées*.

Évaluation de la prédemande

L'approbation institutionnelle n'est pas requise à l'étape de la prédemande.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les prédemandes sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	10 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	25 points
Mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	15 points

Étude longitudinale		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux priorités énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	<p>30 points</p>
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée 	<p>10 points</p>

Les recommandations du comité de pertinence seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

Évaluation de la demande de financement

L'approbation institutionnelle est obligatoire à l'étape de la demande de financement.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Toutefois, **pour le volet « Étude longitudinale », le seuil de financement est établi à 80%** dans le cadre de ce concours.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.) • Liens avec les partenaires du milieu 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées 	10 points

Synthèse des connaissances

Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.) 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées 	10 points

Étude longitudinale

Critères	Indicateurs	Pondération
Projet	<p>1) Orientation générale de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'état des connaissances et contribution potentielle de l'étude à l'avancement des connaissances • Clarté de la problématique et importance des objectifs poursuivis • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence <p>2) Stratégies de recueil et d'analyse des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarté des hypothèse(s) et objectifs spécifiques • Pertinence du type d'analyse retenu • Rigueur de la méthodologie (précisions quant aux clientèles ; variables ; durée du suivi ; intervalles ; type de données collectées et mode de collecte des données ; stratégie(s) d'analyse ; moyens de contrer les biais ; validation des données ; analyse et modélisation des résultats, etc.). <p>3) Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier</p>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 80 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (publications dans des revues à portée internationale, autres publications, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, subventions, activités de transfert, communications, colloques, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	25 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des résultats attendus pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés – académiques, utilisateurs et utilisatrices, etc.) • Liens avec les partenaires du milieu, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	15 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues 	10 points

7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devra être déposé selon les modalités décrites plus bas, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de prédemande et de demande de financement.

Les précisions quant au contenu des documents à joindre sont présentées à l'annexe 1.

Documents requis pour la prédemande

- [CV commun canadien](#) et [fichier joint des contributions détaillées](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale⁸
- Formulaire électronique de prédemande dûment complété, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie

Documents optionnels

- Lettres d'appui des partenaires, le cas échéant

Documents requis pour la demande de financement

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale et des cochercheurs et cochercheuses⁹
- Formulaire électronique de demande de financement dûment complété, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - Justification des dépenses prévues

Documents pouvant être requis selon les circonstances

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a¹⁰
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite

⁸ **Prédemande** : Seuls le curriculum vitæ (CV commun canadien) et le fichier joint des contributions détaillées de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien et le fichier .PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit d'assurer que ceux-ci soient à jour. Les CCV transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

⁹ **Demande de financement** : Le curriculum vitæ (CV commun canadien) et le fichier joint des contributions détaillées de la chercheuse principale ou du chercheur principal et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour.

¹⁰ Le CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4 des RGC, doit être transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui les regroupera en un seul fichier PDF. Chaque CV abrégé doit respecter les [règles de présentation du CV abrégé](#).

- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse-clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue

Précision concernant la participation de cochercheurs et cochercheuses

Tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

8. Dates importantes

Le formulaire de **prédemande**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 23 novembre 2022 à 16 heures**, de même que les documents à joindre.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 30 janvier 2023 et se fera par courriel.

Le formulaire de **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet, du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 29 mars 2023 à 16 heures**, de même que les documents à joindre.

L'approbation de l'établissement gestionnaire est obligatoire à l'étape de la demande complète. Il est de la responsabilité de la chercheuse principale ou du chercheur principal de s'assurer que son formulaire de demande est transmis, puis approuvé par son établissement dans les délais prescrits.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **12 juin 2023**.

Le début des projets est prévu pour le **1^{er} juillet 2023**.

9. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours

Marc Bélanger, responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question d'ordre technique

Élizabeth Pelletier, technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec — Société et culture

Courriel : elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca

10. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires

CV commun canadien (CCV) et types de CV requis pour les cochercheurs et cochercheuses

Veillez consulter les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et fichier joint des [contributions détaillées](#), ainsi que [Exigences pour les cochercheurs et cochercheuses participant aux demandes d'aide financière](#).

Documents additionnels

Des documents additionnels sont requis à l'étape de la demande de financement, pour les chercheurs ou chercheuses à la retraite, de collègue et sous octroi.

Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant leur départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de leurs activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses ou chercheurs universitaires, chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheuses ou chercheurs sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

Justification pour chercheuse ou chercheur de collègue

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Dégagement-collèges » de son formulaire de demande de financement.

Il revient au chercheur principal ou à la chercheuse principale d'identifier chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue pour lesquels est demandé un dégagement de tâches d'enseignement

et/ou un supplément statutaire. Devront y être précisés, pour chaque cochercheur ou cochercheuse de collègue invité.e à rejoindre la composition de l'équipe :

- le nom de la personne bénéficiaire du dégagement de tâches d'enseignement et/ou du supplément statutaire ainsi que son établissement collégial de rattachement ;
- l'estimation du montant réclamé pour le dégagement d'enseignement, le cas échéant ;
- la demande de supplément statutaire, le cas échéant ;
- le rôle joué par cette personne dans la recherche proposée ;
- la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

Précisions pour les chercheuses et chercheurs de collègue

Les chercheuses et chercheurs de collègue inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de la tâche d'enseignement en vertu du programme [Soutien à la recherche au collégial](#). Les chercheuses et chercheurs de collègue pressentis comme cochercheuses ou cochercheurs n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. Toutefois, leurs CCV ainsi que le fichier joint des contributions détaillées qui l'accompagne doivent être transmis avec le formulaire de demande complète, comme ceux de tous les autres cochercheuses et cochercheurs. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à lire les règles complètes de ce programme.

Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse clinicienne

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses cliniciennes ou chercheurs cliniciens doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQSC ou du FRQS).

11. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et, en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), sept. 2015.

Droits du partenaire et du Fonds concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport final FRQnet qui comprennent un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et aux FRQSC et FRQS sur le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans les règles du Programme *Actions concertées* ainsi que dans les appels de propositions, dans le cas où le Fonds ou leur partenaire requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la titulaire d'octroi,

les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la titulaire de l'octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux partenaires. Toutefois, ce délai peut exceptionnellement être plus long lorsqu'un événement majeur est prévisible (par exemple, la tenue d'une commission parlementaire). Dans ces cas, le délai sera discuté par les Parties et le ou la titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

12. Annexe 3 – Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	ÉTUDE LONGITUDINALE	CHERCHEUR OU CHERCHEUSE DE COLLÈGE* (pour information)
Soutien aux étudiantes et étudiants - rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Stagiaires postdoctoraux – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien aux étudiantes et étudiants - bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial – bourses				
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle – bourses				
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle – bourses				
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle – bourses				
	Stagiaires postdoctoraux – bourses				
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
	Professionnelles et professionnels de recherche – rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif - rémunération (incluant les avantages sociaux)				
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège - Dégagement				
	Chercheuses et chercheurs universitaires - Dégagement				
	Partenaires - Dégagement				
	Conférencières et conférenciers invités				

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	ÉTUDE LONGITUDINALE	CHERCHEUR OU CHERCHEUSE DE COLLÈGE* (pour information)
Honoraires et dédommagement	Chercheuses et chercheurs invités				
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques				
	Artistes professionnels				
	Participant·es et participants de l'étude				
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche				
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)				
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche				
	Sécurité et élimination sûre des déchets				
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)				
	Ressources liées aux activités cliniques				
	Animaux de laboratoire				
	Transport de matériel et d'équipement				
	Achat et accès à des banques de données				
Fournitures informatiques					
Frais de télécommunication	Télécommunications				
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction				
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche				
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux				
	Organisation d'événements ou d'activités				

Dépenses non admissibles

* Ces fonds (dégagement de la tâche d'enseignement et supplément statutaire) s'ajoutent au montant de la subvention demandée et sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions.

13. Annexe 4 — Grille de signification des notes — FRQSC

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT	90-100 %	Exceptionnel	<ul style="list-style-type: none"> Présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence¹
	80-89,9 %	Excellent	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait à la norme d'excellence Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables
	70-79,9 %	Très bien	<ul style="list-style-type: none"> Satisfait partiellement à la norme d'excellence
70 % ➔ Seuil de passage pour un critère éliminatoire et de recommandation pour financement d'une demande			
NON RECOMMANDÉ POUR FINANCEMENT	60-69,9 %	Bien à faible	<ul style="list-style-type: none"> Ne satisfait pas à la norme d'excellence Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels
	59,9 % et moins	Inadéquat / Insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> Ne répond pas au critère examiné ou ne permet pas de l'évaluer en raison d'informations manquantes ou incomplètes

ÉCHEC

La demande de financement (ou prédemande) **n'atteint pas le seuil de passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement**

¹**NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiant.e.s, chercheur.e.s, praticien.ne.s, etc.) auxquelles le programme s'adresse.

14. Annexe 5 — Liste des projets financés dans le cadre du programme de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Nom, prénom	Établissement	Volet	Titre	Date de dépôt du rapport de recherche ou du dépôt de thèse ¹¹
CONCOURS 2021-2022				
Savard, Annie-Claude	U. Laval	Étude longitudinale	Le nouveau visage du jeu en ligne : Étude de trajectoires, tendances et transformations.	1 ^{er} août 2026
Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Étude longitudinale	Efficacité de l'intervention conjugale en TJHA/TSPA : étude de distribution au hasard	1 ^{er} août 2026
CONCOURS 2020-2021				
Kairouz, Sylvia	U. Concordia	Étude longitudinale	Portrait des jeux de hasard et d'argent en ligne au Québec : regards sur une transformation amorcée en temps de pandémie	15 décembre 2023
CONCOURS 2019-2020				
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Trouble lié aux jeux de hasard et d'argent : efficacité du traitement cognitif-comportemental par exposition en réalité virtuelle	1 ^{er} juin 2023
Demers, Marie-France	U. Laval	Projet de recherche	Comprendre le lien entre le jeu problématique et les troubles psychotiques chez les jeunes : une nouvelle voie vers le rétablissement?	1 ^{er} juin 2023
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	Régulation émotionnelle en dépendance : synthèse des connaissances	1 ^{er} août 2022
Monson, Eva	U. Sherbrooke	Projet de recherche	Mieux comprendre les inégalités et les comportements de jeu : Augmenter nos chances en tenant compte des lieux, des espaces et de l'expérience vécue	1 ^{er} juin 2023

¹¹ Les rapports de recherche déposés depuis 2008 sont disponibles sur le [site Web du Fonds Société et culture](http://www.fonds-societe-et-culture.ca).

CONCOURS 2014-2015

Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Projet cyberJEUes 2 : trajectoires de jeux de hasard et d'argent chez les jeunes : rôles du jeu Internet et de problématiques associées	Janvier 2018
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Internet au carrefour du divertissement des jeunes : interrelations entre la cyberdépendance et les jeux de hasard et d'argent	Août 2018
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Nouvelle offre de jeu : examen des caractéristiques, habitudes de jeu, trajectoires et perceptions des joueurs de Kinzo	Mai 2017
Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques : point de vue des participants, suivi long terme et étude des variables prédisant l'efficacité	Février 2019
Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Synthèse des connaissances	Les interventions en ligne et sur application mobile : synthèse des connaissances	Novembre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	La restructuration cognitive pour le traitement des joueurs pathologiques : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015

CONCOURS 2013-2014

Bouchard, Stéphane	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Utiliser la réalité virtuelle pour augmenter l'efficacité du traitement du jeu pathologique	Juillet 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Projet de recherche	Problèmes de jeu chez les joueurs de poker et joueurs d'appareils de loterie vidéo : un modèle intégratif	Novembre 2016
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Jeux de hasard et d'argent à l'adolescence : profils-type, facteurs prédictifs et réussite scolaire	Juin 2016
Kairouz, Sylvia	U. Concordia	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Universitaire / Émergence	JEU.COM : Équipe de recherche sur les jeux de hasard et d'argent, la virtualité et la cyberdépendance	Avril 2016
Sévigny, Serge	U. Laval	Synthèse des connaissances	Les joueurs de paris sportifs : synthèse critique des connaissances	Décembre 2015

CONCOURS 2011-2012

Brunelle, Natacha	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Influence des habitudes de jeu par Internet et de problématiques associées sur l'évolution de la sévérité des habitudes de jeux de hasard et d'argent au cours de l'adolescence	Septembre 2015
--------------------------	-------------------------------	---------------------	---	----------------

Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	Évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker : étude de cohorte sur cinq ans	Juillet 2016
Ferland, Francine	Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve	Projet de recherche	Atteintes au réseau social du joueur : Impacts et conséquences	Octobre 2016
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Jeu me questionne : bonification et validation scientifique	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national de santé publique du Québec	Projet de recherche	Les impacts socioéconomiques attribuables aux jeux de hasard et d'argent en ligne : dimensions individuelles et collectives	Décembre 2015
Vallerand, Robert J.	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	Les jeux de hasard et d'argent en ligne : modèle intégratif et différences selon le sexe et l'âge	Octobre 2015
Giroux, Isabelle	U. Laval	Soutien d'infrastructure d'une équipe / Partenariat / Émergence	Jeux de hasard et d'argent - aspects fondamentaux, cliniques et socioéconomiques dans le développement et le maintien du jeu excessif	Juillet 2014
Giroux, Isabelle	U. Laval	Synthèse des connaissances	Synthèse des connaissances sur l'entrée, la persistance et l'abandon des joueurs pathologiques en traitement	Septembre 2015
CONCOURS 2009-2010				
Derevensky, Jeffrey L.	U. McGill	Projet de recherche	Participation des adolescents aux jeux vidéo et aux jeux d'argent	Août 2012
Grégoire, Philippe	U. Laval	Projet de recherche	Joueurs en ligne sur les marchés boursiers : profil et coûts sociaux	Novembre 2015
Papineau, Élisabeth	Institut national santé publique	Projet de recherche	Les modalités de commercialisation des loteries au Québec : implications sociales et de santé publique	Juillet 2012
Tremblay, Joël	U. du Québec à Trois-Rivières	Projet de recherche	Étude d'efficacité de la thérapie conjugale auprès de joueurs pathologiques.	Juin 2014
Vitaro, Frank	U. de Montréal	Projet de recherche	Les précurseurs des problèmes de jeu à l'adolescence : un modèle développemental intégré - Phase 2	Juin 2013

CONCOURS 2008-2009

Beauregard, Valérie	U. de Montréal	Bourse doctorale	L'accessibilité, la signification et l'impact des jeux dans les pénitenciers fédéraux du Québec.	Novembre 2012
Smith, Isabelle	U. Laval	Bourse doctorale	Habitudes de jeu et connaissances des probabilités et des statistiques	Août 2011
Sévigny, Serge	U. Laval	Études exploratoires	Perceptions des joueurs de poker et développement des problèmes de jeu	Septembre 2013
Brochu, Serge	U. de Montréal	Projet de recherche	Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux	Juillet 2012
Dufour, Magali	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	L'évolution des habitudes de jeu des joueurs de poker en ligne et en salle	Avril 2013
Giroux, Isabelle	U. Laval	Projet de recherche	Trajectoire rétrospective de jeu et influence des aspects financiers et sociaux sur la participation au jeu des adultes âgés de 55 ans et plus	Juin 2013
Séguin, Monique	U. du Québec en Outaouais	Projet de recherche	Trajectoires de vie des joueurs pathologiques : développement des difficultés et fardeau d'adversité	Juin 2012

Pour accéder aux rapports publiés avant 2007, prière de communiquer avec [Audrey Asselin](#).